



Assemblée générale

Distr. générale
16 octobre 2017
Français
Original : anglais

Soixante-douzième session
Point 135 de l'ordre du jour
Budget-programme de l'exercice biennal 2016-2017

Quinzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le quinzième rapport annuel du Secrétaire général sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement (A/72/294). Il était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur le plan-cadre d'équipement pour l'année terminée le 31 décembre 2016 [A/72/5 (Vol. V)] et du rapport correspondant du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité (A/72/355). Aux fins de l'examen des rapports susmentionnés, le Comité consultatif a rencontré des représentants du Comité des opérations d'audit (Comité des commissaires aux comptes) et du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 10 octobre 2017.

2. Le rapport du Secrétaire général a été établi en application de la résolution 57/292 dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter chaque année un rapport sur l'exécution du plan-cadre d'équipement. Dans la même résolution, elle a également prié le Comité des commissaires aux comptes de lui faire rapport chaque année sur le suivi de l'élaboration et de l'exécution du plan-cadre d'équipement.

3. Dans son quinzième rapport, le Secrétaire général s'intéresse aux grandes questions suivantes : a) l'état d'avancement du projet; b) les activités à achever; c) la suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes; d) les avantages procurés par le plan-cadre d'équipement; e) la situation financière du plan-cadre d'équipement; f) les questions d'arbitrage; g) les dépenses connexes et le centre informatique auxiliaire; h) le montant total des dépenses engagées et les ressources nécessaires.

4. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes met l'accent sur les points suivants : a) la situation financière; b) le calendrier et le cahier des



charges; c) la gestion du complexe; d) la manière de tirer le meilleur parti des avantages qui découlent de la rénovation du complexe. Il fait le point de l'application de ses recommandations antérieures et formule six nouvelles recommandations, qui ont toutes été acceptées par le Secrétariat. L'audit du plan-cadre d'équipement a eu lieu du 13 mars au 7 avril 2017.

5. Les observations du Comité consultatif sur le rapport du Secrétaire général et sur les questions soulevées par le Comité des commissaires aux comptes sont examinées à la section II du présent rapport.

II. Observations et commentaires

A. Avancement du projet

Travaux restant à accomplir

6. Dans son rapport, le Secrétaire général signale ce qui suit : a) la démolition du bâtiment temporaire de la pelouse nord s'est achevée en juillet 2016, et les travaux de construction, d'ajustement, de mise en service et de rectification relatifs à l'aménagement paysager de la pelouse nord ont été menés à terme en août 2017; b) les travaux de construction, d'ajustement, de mise en service et de rectification et les travaux de sécurisation aux entrées situées au niveau des 42^e et 48^e rues ont été menés à terme en août 2017; c) les comptes associés à 23 des 24 contrats à prix maximal garanti conclus avec le maître d'œuvre ont été rapprochés et réglés; d) les comptes associés aux arrangements provisoires liés à la réinstallation du personnel et des services qui occupaient précédemment les bâtiments de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, notamment le réaménagement du bâtiment de la Bibliothèque et la construction de salles de classe au troisième sous-sol du bâtiment de la pelouse nord et de trois nouveaux espaces de restauration, ont été rapprochés et réglés.

7. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes donne des informations sur le calendrier du projet et les travaux d'équipement restants (voir [A/72/5 \(Vol. V\)](#), par. 43 à 51). Le Secrétariat comptait que les travaux de construction seraient achevés d'ici à juin 2017 et que la clôture administrative du projet et de tous les contrats connexes aurait lieu en août 2017. Le Comité des commissaires aux comptes a constaté que le projet avait pris deux ans et demi de retard par rapport à la date d'achèvement initialement prévue, à savoir fin 2014. Le Comité consultatif note que le projet a pris quatre autres mois de retard, ainsi que le montre le rapport du Secrétaire général (voir par. 6 ci-dessus), la date de clôture administrative étant maintenant fixée au 31 décembre 2017. Il fait part de ses observations sur la date d'achèvement du plan-cadre d'équipement dans le rapport qu'il consacre aux rapports du Comité des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'ONU (voir [A/72/537](#), par. 35).

Activités restantes

8. Le Secrétaire général indique qu'au moment de l'établissement de son rapport tous les travaux de construction avaient été menés à bien pour les différentes composantes et sous-composantes du plan-cadre d'équipement et l'ensemble des factures et des comptes avaient fait l'objet de rapprochements et avaient été réglés, à l'exception de ceux relatifs aux cinq contrats ci-après, pour lesquels les derniers versements devraient intervenir d'ici à décembre 2017 : a) l'accord de coordination avec la société de gestion des travaux; b) les travaux de construction en ce qui concerne la démolition et l'aménagement paysager; c) les travaux de construction en rapport avec les travaux de sécurisation des entrées situées au niveau des 42^e et

48^e rues; d) le contrat avec le maître d'œuvre; e) la société chargée de la conception et des études techniques. S'étant renseigné, le Comité consultatif a été informé que les activités restantes – clôture administrative des contrats, rapprochement des comptes et règlement des factures – devraient être achevées d'ici au 31 décembre 2017.

Situation financière

9. Les paragraphes 36 à 44 du rapport du Secrétaire général et les paragraphes 7 à 36 du rapport du Comité des commissaires aux comptes sont consacrés à la situation financière du projet. Comme indiqué, le montant total approuvé au titre du plan-cadre d'équipement s'établit à 2 150,4 millions de dollars, se répartissant comme suit : 1 876,7 millions de dollars correspondant aux crédits affectés aux travaux prévus initialement; 14,3 millions de dollars reçus sous forme de dons; 159,4 millions de dollars provenant des intérêts créditeurs et de la réserve opérationnelle du plan-cadre d'équipement; 100,0 millions de dollars destinés au projet de modernisation du système de sécurité. Compte tenu des dépenses connexes et du coût du centre informatique auxiliaire imputé au budget du plan-cadre d'équipement (154,7 millions de dollars) ainsi que du montant de la contribution prélevée sur le compte d'appui (4,2 millions de dollars) pour le centre informatique auxiliaire, le coût final du plan-cadre d'équipement s'élève à 2 309,3 millions de dollars, déduction faite du montant des travaux de rénovation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld et de l'annexe sud, qui ont été retirés du cahier des charges.

10. Le Secrétaire général indique que le coût des travaux restant à accomplir (travaux de démolition et aménagement paysager, et travaux de sécurisation des entrées situées au niveau des 42^e et 48^e rues) a augmenté de 1,2 million de dollars, passant de 36,1 à 37,3 millions de dollars. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-après dans lequel sont indiqués les coûts estimatifs des solutions provisoires et des travaux restant à effectuer en 2016 et en 2017. Il n'a eu aucune information sur le surcroît de dépenses.

Tableau 1
Montants estimatifs des dépenses relatives aux solutions provisoires et aux travaux restant à effectuer

(En dollars des États-Unis)

		<i>Montants estimatifs 2016</i>	<i>Montants estimatifs 2017</i>
Solutions provisoires	Trois espaces de restauration	4 300 000	3 600 000
	Réaménagement de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld	3 100 000	2 800 000
	Salles de classe au 3 ^e sous-sol du bâtiment de la pelouse nord	5 100 000	5 300 000
Total partiel		12 500 000	11 700 000
Travaux restant à effectuer	Démolition du bâtiment de la pelouse nord et aménagement paysager	19 000 000	19 400 000
	Entrées des 42 ^e et 48 ^e rues	17 100 000	17 900 000
Total partiel		36 100 000	37 300 000
Total		48 600 000	49 000 000

11. Il a également été indiqué au Comité consultatif que puisque les travaux concernant les solutions provisoires étaient achevés, le Secrétariat avait fait des économies qui avaient compensé l'augmentation; ces solutions provisoires comprenaient : a) trois nouveaux espaces de restauration; b) l'aménagement de salles de classe au 3^e sous-sol du bâtiment de la pelouse nord; c) la reconfiguration du bâtiment de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld après le déménagement du personnel et des services qui y étaient installés.

B. Valorisation des avantages

Efficiences énergétiques

12. Dans son rapport, le Secrétaire général actualise les données dont il avait fait état dans son quatorzième rapport annuel et compare la consommation d'énergie entre 2006 et 2017. Il indique que la consommation totale d'énergie a été réduite de plus de 75 % entre 2006 et 2015, années qui marquent le début et la fin du plan-cadre d'équipement. La réduction a été constante et l'on a constaté une réduction du même ordre en 2016 et en 2017. **Le Comité consultatif regrette que le Secrétaire général n'ait pas chiffré les avantages financiers et les économies liés à la diminution de la consommation d'énergie.**

13. Dans son rapport concernant le quatorzième rapport annuel du Secrétaire général (A/71/541), le Comité consultatif a fait observer que les gains d'efficacité dont il avait été fait état avaient été calculés à partir de modèles et ne correspondaient pas à des résultats effectifs. Il a prié le Secrétaire général de se fonder sur des données qui avaient été effectivement recueillies et de présenter, dans son prochain rapport annuel, des informations complètes sur les gains d'efficacité quantifiables qui avaient été obtenus en ce qui concernait la consommation d'énergie et le coût des services collectifs de distribution. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes indique qu'un système de communication des informations sur l'énergie (EDART) permettant de mesurer et de communiquer en temps réel la consommation d'énergie globale et celle de différents équipements a été mis en service en janvier 2017. Toutefois, le système ne donne pas des résultats fiables et le Secrétariat recherche une solution avec le fournisseur. Le Comité recommande que le Secrétariat règle les problèmes posés par le système EDART et qu'il procède à une analyse de faisabilité concernant les valeurs fixées dans l'étude sur l'efficacité énergétique menée par un consultant en avril 2015, afin de trouver des possibilités d'amélioration de l'efficacité énergétique, compte tenu de la souplesse accrue résultant des travaux effectués dans le contexte du plan-cadre d'équipement.

14. **Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général appliquera les recommandations du Comité des commissaires aux comptes sans tarder et fera le point de la situation dans son prochain rapport annuel. Il recommande à nouveau que le Secrétaire général se fonde sur des données effectivement recueillies et présente dans son prochain rapport annuel des informations complètes sur les gains d'efficacité quantifiables qui ont été obtenus en ce qui concerne la consommation d'énergie et le coût des services collectifs de distribution. Le Comité recommande également que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de surveiller étroitement la consommation d'énergie et de continuer à l'optimiser et de l'informer, dans ses prochains rapports, des gains d'efficacité effectivement obtenus.**

Accessibilité

15. Le Secrétaire général indique que le plan-cadre d'équipement prévoyait notamment de rendre les installations accessibles à tous et de les mettre en conformité avec les normes de la ville hôte en matière de construction, de protection contre l'incendie et de sécurité (voir [A/72/294](#), par. 28). Le Comité des commissaires aux comptes note que les bâtiments du Siège ont été rendus plus accessibles, mais que l'efficacité des mesures qui ont été ainsi prises ne saurait être confirmée que par les utilisateurs. Il estime que des consultations avec les bénéficiaires des améliorations – fonctionnaires, représentants et participants – permettraient au Secrétariat d'améliorer encore l'accessibilité. Le Comité recommande que le Secrétariat fasse une enquête auprès des utilisateurs afin de déterminer si les éléments d'accessibilité sont adaptés aux besoins et de déceler les éventuelles lacunes des infrastructures issues du plan-cadre d'équipement. Le Secrétariat a accepté la recommandation et informé le Comité que le 30 janvier 2017, il avait été proposé au Groupe de travail interdépartemental sur les questions d'accessibilité de créer un site Web au moyen duquel tous les utilisateurs du Siège de l'ONU pourraient donner leur avis sur les questions d'accessibilité (voir [A/71/344](#) et Corr.1).

16. Ayant demandé si le Secrétariat avait reçu des demandes ou des plaintes émanant de personnes handicapées, le Comité consultatif a été informé que, en raison du caractère parfois délicat des questions relatives au handicap et compte tenu du fait que de façon générale il valait mieux laisser les personnes handicapées essayer de trouver des accommodements raisonnables avec leurs superviseurs lorsque cela était possible, l'Organisation ne disposait d'informations fiables ni sur le nombre de demandes qui avaient été reçues, ni sur la nature des demandes, ni sur le nombre de demandes ayant reçu une suite favorable. Le Secrétariat a également indiqué qu'une enquête en ligne coordonnée par le Groupe de travail interdépartemental sur les questions d'accessibilité avait été lancée en juillet 2017 afin de recueillir l'opinion de tous les utilisateurs du Siège – représentants, fonctionnaires, organisations non gouvernementales, sous-traitants et visiteurs – sur les questions d'accessibilité. Les utilisateurs avaient trois mois pour y répondre et les réponses seraient analysées par le Groupe de travail.

17. Au paragraphe 80 de son rapport, le Comité des commissaires aux comptes a indiqué que dans son treizième rapport annuel ([A/70/343](#)), le Secrétaire général avait dit que le plan-cadre d'équipement avait rendu le Siège plus aisément accessible et que les bâtiments étaient pleinement accessibles aux personnes handicapées. Or, le Comité consultatif a été informé que des délégations s'étaient heurtées à un certain nombre de problèmes d'accessibilité touchant les installations de conférence.

18. Le Comité consultatif constate que des mesures d'accessibilité ont été prises dans le contexte du plan-cadre d'équipement, mais estime qu'il faut procéder à un examen au Siège pour recenser les lacunes que pourraient présenter les infrastructures au regard des codes régissant la construction à New York. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de procéder à un examen de ce type et de lui faire part de ses constatations dans son prochain rapport annuel. Le Comité formulera d'autres observations sur la question de l'accessibilité dans le cadre de l'examen qu'il consacrera au rapport du Secrétaire général sur le plan des conférences ([A/72/116](#)).

Gestion souple de l'espace de travail

19. Le Comité des commissaires aux comptes examine la question de la gestion souple de l'espace de travail aux paragraphes 85 à 95 de son rapport. Il y fait le

point de l'état d'avancement du projet et des coûts afférents à celui-ci et commente les résultats d'une étude de la productivité et de l'utilisation des postes de travail menée à l'issue du réaménagement des 13^e, 18^e et 19^e étages du bâtiment du Secrétariat. Il recommande au Secrétariat de suivre régulièrement les gains de productivité tout en réduisant les besoins en locaux. Le Comité consultatif examinera de plus près la gestion souple de l'espace de travail dans le cadre de l'examen qu'il consacrera au rapport du Secrétaire général sur la question (A/72/379).

C. Entretien et gestion des locaux

Entretien du complexe

20. Dans son rapport, le Secrétaire général note que si le complexe fraîchement rénové nécessite moins de travaux d'entretien et de réparations, le matériel et les systèmes sophistiqués nouvellement installés demandent un entretien plus suivi et plus onéreux. Cet entretien nécessitant des compétences techniques pointues dont le Secrétariat ne dispose pas en interne, il est nécessaire de continuer à faire appel à des fournisseurs commerciaux spécialisés. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes rappelle que le Secrétariat avait prévu d'engager une société spécialisée à la fin de 2017 lorsque des données portant sur 12 mois auraient été recueillies dans le module Entretien des installations d'Umoja. Cette société devait effectuer un examen indépendant de sa stratégie et de ses méthodes d'entretien et évaluer l'équilibre entre services externalisés et services assurés en interne afin de rationaliser l'utilisation des ressources. L'engagement de la société spécialisée est maintenant reporté à la fin de 2018, en raison du retard de la mise en service du module Entretien des installations d'Umoja. Le Comité des commissaires aux comptes signale également avoir été informé par le Secrétariat que les effectifs actuels des services de chauffage, ventilation et climatisation ne suffisaient pas pour assurer l'entretien préventif de base ni même l'entretien minimum recommandé par le fabricant.

21. Le Comité consultatif ose espérer que les difficultés évoquées ci-dessus n'ont pas d'effet néfaste sur l'entretien du matériel et des systèmes nouvellement installés. Il compte que le Secrétaire général s'en occupera à titre prioritaire et rendra compte à l'Assemblée générale de l'entretien du complexe lorsqu'elle examinera le présent rapport.

Protection des actifs

22. Dans son rapport, le Comité des commissaires aux comptes se déclare préoccupé par les contrôles internes en ce qui concerne la protection des actifs, notant qu'après la rénovation des bâtiments prévue dans le plan-cadre d'équipement, le Secrétariat n'a pas pu localiser par inventaire physique 208 actifs (20,8 %) sur 1 000.

23. En réponse à une demande d'informations actualisées sur l'état et la valeur des actifs susmentionnés, le Comité consultatif a été informé qu'au moment où le Comité des commissaires aux comptes avait mené son audit, en mars 2017, la vérification effective de 419 actifs sur un total de 1 609 n'avait pas été achevée. En septembre 2017, 131 actifs supplémentaires avaient été comptabilisés ou dûment pris en considération, si bien qu'il restait 228 actifs qui n'avaient pas fait l'objet d'un inventaire physique, d'une valeur comptable totale de 1,24 million de dollars. On trouvera dans le tableau 2 un récapitulatif des 419 actifs.

Tableau 2
État et valeur des actifs qui n'avaient pas fait l'objet d'un inventaire physique en mars 2017

<i>État des actifs</i>	<i>Quantité</i>	<i>Valeur en septembre 2017 (en dollars É.-U.)</i>
1. Ayant fait l'objet d'un inventaire physique en 2017	130	295 836
2. Procédure de comptabilisation en pertes en cours	37	–
3. Décomptabilisés	24	–
4. Pas encore localisés	228	1 240 006
Total	419	1 535 843

24. Le Comité consultatif a été informé que nombre des actifs en question étaient du matériel informatique technique, notamment des commutateurs de réseau, qui faisaient partie de l'infrastructure informatique d'ensemble. Il a également été informé que parmi les 228 actifs qui restaient à localiser se trouvaient neuf véhicules d'une valeur comptable nette de 483 995 dollars, soit 39 % du total de la valeur comptable nette. Ayant demandé des précisions, il a été informé que les véhicules n'avaient pas été prévus dans le plan-cadre d'équipement, mais qu'ils étaient apparus initialement dans l'inventaire des actifs de l'Organisation des Nations Unies parce qu'ils avaient été achetés de manière centralisée par le Département de la sûreté et de la sécurité, qui les avait déployés directement dans ses bureaux extérieurs au Kazakhstan, aux Émirats arabes unis, au Bahreïn, en Érythrée et en Algérie. Les véhicules avaient fait l'objet d'une vérification physique en 2017 dans les bureaux respectifs, et des modifications avaient été apportées dans Umoja de façon à ce qu'ils n'apparaissent pas dans l'inventaire du Siège. **Le Comité compte que le Secrétariat achèvera l'inventaire physique de tous les actifs restants et fournira des informations actualisées sur l'état de la vérification et la valeur des actifs dans son prochain rapport annuel. Il compte que le Comité des commissaires aux comptes examinera cette question dans le cadre de son prochain audit et donnera l'assurance que tous les actifs ont été localisés et comptabilisés.**

D. Suite donnée aux recommandations du Comité des commissaires aux comptes

25. Dans son rapport précédent, le Comité consultatif avait noté que sur les 50 recommandations faites par le Comité des commissaires aux comptes au cours des trois exercices biennaux antérieurs, 12 étaient en souffrance (voir A/71/541, par. 29). Dans son rapport le plus récent, le Comité des commissaires aux comptes a précisé qu'au cours de la période considérée, 2 des 12 recommandations en souffrance avaient été appliquées et 10 étaient en cours d'application. Le Comité consultatif lui ayant demandé des précisions sur le faible taux d'application des recommandations, le Comité des commissaires aux comptes l'a informé que sur les 10 recommandations en cours d'application, deux avaient été formulées dans son rapport de 2012, deux autres dans son rapport de 2013, et trois dans chacun de ses rapports pour 2014 et 2015, ajoutant que le Secrétariat mettait beaucoup de temps à appliquer certaines des recommandations, mais que les actions requises étaient en cours. En réponse à une demande de renseignements, le Secrétariat a informé le Comité consultatif que 2 des 10 recommandations en souffrance avaient trait au

plan-cadre d'équipement, tandis que les 8 autres concernaient des questions plus générales liées à la gestion et à l'entretien du complexe après l'achèvement du plan-cadre d'équipement. **Le Comité demeure préoccupé par le nombre élevé de recommandations qui restent en souffrance alors que l'achèvement du projet est proche. Il compte que tout sera fait pour appliquer sans tarder les recommandations restantes, et que le Comité des commissaires aux comptes et le Secrétaire général feront chacun un point complet de l'état d'application des recommandations en souffrance dans leur prochain rapport.**

E. Autres questions

Peinture de la barrière du côté de l'East River

26. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif précisait que le Secrétariat l'avait informé qu'il prévoyait d'inscrire les travaux de peinture de la barrière au nombre des travaux d'inspection de la structure surplombant le FDR Drive. Cette inspection aurait lieu au début de 2017 et, en fonction des résultats, les travaux de réparation devraient débiter à l'été 2017, c'est-à-dire au moment où le trafic serait moins important, car il faudrait, à un moment donné, fermer certaines voies du FDR Drive pour installer un filet de protection (voir [A/71/541](#), par. 32). **Le Comité déplore qu'aucun progrès n'ait été accompli à ce jour en la matière. Il recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'achever les travaux de réparation durant l'été 2018 et de faire le point sur la question dans son prochain rapport annuel.**

Centre de loisirs

27. Dans son précédent rapport, le Comité consultatif faisait état des informations qui lui avaient été communiquées concernant la construction prévue d'un centre de loisirs à l'aide de ressources offertes par le Comité international olympique (voir [A/71/541](#), par. 33). Le Comité est pour l'heure d'avis que la construction du centre de loisirs doit être préalablement approuvée par l'Assemblée (ibid., par. 33 et 34). Le Comité consultatif compte que le Secrétaire général donnera des explications sur toutes les questions soulevées dans son précédent rapport, y compris sur les raisons pour lesquelles il a été entrepris de construire le centre de loisirs sans l'approbation préalable de l'Assemblée.

28. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les frais annuels d'exploitation et d'entretien du centre s'élevaient à 47 883 dollars pour le nettoyage régulier des aires de loisirs et de la salle de sport et la réparation ponctuelle des structures et infrastructures. Les frais d'entretien seraient couverts par le don pendant les sept premières années, qui est la durée de vie utile prévue des structures. **Le Comité compte que le Secrétaire général demandera au Comité international olympique de faire un autre don ou d'apporter une contribution supplémentaire si des crédits supplémentaires sont nécessaires pour couvrir les frais d'entretien ou de rénovation ou d'autres frais au-delà des sept premières années d'existence du centre.**

Arbitrage

29. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que si l'Organisation était amenée à devoir régler toute réclamation déposée au titre des deux notifications d'arbitrage (voir [A/72/294](#), par. 45 à 48), le contrôleur présenterait une proposition pour le financement des dépenses, en vue de son examen par l'Assemblée générale. En fonction des montants à payer, les dépenses supplémentaires pourraient être consignées dans le deuxième rapport sur l'exécution

du budget-programme pour l'exercice biennal durant lequel les versements devraient être faits, ou être couvertes en utilisant tout solde inutilisé disponible au moment de l'achèvement du plan-cadre d'équipement, ou être financées grâce à une combinaison de ces deux méthodes. Le Comité a également été informé que les dépenses liées à l'engagement de cabinets d'avocats étaient financées au moyen du budget approuvé pour le plan-cadre d'équipement.

III. Conclusions et recommandations

30. Les mesures que l'Assemblée générale est invitée à prendre sont énoncées au paragraphe 53 du rapport du Secrétaire général. **Sous réserve des observations et recommandations qu'il a formulées dans les paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale :**

a) **Prenne note des progrès accomplis depuis la parution du quatorzième rapport annuel sur l'état d'avancement de l'exécution du plan-cadre d'équipement;**

b) **Prie le Secrétaire général de lui présenter le seizième et dernier rapport annuel sur l'état d'avancement du plan-cadre ainsi que les dépenses totales jusqu'à son achèvement à la partie principale de sa soixante-treizième session.**